



# SAINT-MICHEL-DES-SAINTS

## Extrait du Procès-Verbal ou Copie de résolution

À la session régulière du conseil de la  
municipalité de Saint-Michel-des-Saints

**Tenue le 21 septembre 2015**

et à laquelle étaient présents

Monsieur François Dubeau, conseiller préside l'assemblée et les conseillers suivants :

*Pierre Tardif, Gilles Boisvert, Gilles Sénécal et Richard Gilbert*

**Proposé par : Gilles Boisvert**

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE :

**EN VERTU DU RÈGLEMENT 551-2012, ARTICLE 31, DE MODIFIER LA  
GRILLE TARIFAIRE DU CAMPING MUNICIPAL  
« ANNEXE A » COMME SUIT :**

14) A - Enfant additionnel (saisonnier) 12 à 17 ans ou handicapé (max3)	79.17 \$
B - Enfant additionnel (saisonnier) 11 ans et moins	Gratuit
15) Visiteur avec coucher adulte (1jour)	12.18 \$
17) A - Enfant visiteur avec coucher (1 jour) 12 à 17 ans ou handicapé (max3)	9.14 \$
B - Enfant visiteur avec coucher (1 jour) 11 ans et moins	Gratuit
18) A - Enfant visiteur avec coucher (1 semaine) 12 à 17 ans ou handicapé (max3)	30.45 \$
B - Enfant visiteur avec coucher (1 semaine) 11 ans et moins	Gratuit
19) A – Visiteur sans coucher adulte (1 jour)	6.09 \$
B - Enfant visiteur sans coucher (1 jour) 12 à 17 ans ou handicapé (max3)	5.08 \$
C - Enfant visiteur sans coucher (1 jour) 11 ans et moins	Gratuit
20 A - 2 <sup>e</sup> automobile (saisonnier) maximum 2 par emplacement	79.17 \$
B - 2 <sup>e</sup> automobile (journalier)	selon le tarif du stationnement de la plage
25 A – Station de vidange	27.41 \$
B – Inclus dans le tarif des emplacements 2 et 3 services	Gratuit

*Les taxes applicables seront ajoutées à la tarification ci-dessus.*

ADOPTÉE

*François Dubeau, conseiller  
Alain Bellerose, directeur général*

*Copie conforme*

Alain Bellerose  
directeur général  
secrétaire-trésorier  
259-2015